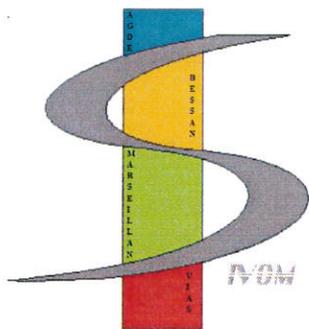


COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

MERCREDI 19 AVRIL 2017

18 HEURES 30 - MAIRIE D'AGDE



PRÉSENTS : 21

AGDE : Mme SALGAS

MARSEILLAN : MM. ARAGON, MARY

FLORENSAC : MM. MAFFRE, TUYA

PAULHAN : M. JAURION

PORTIRAGNES : M. FAURE

AUMES : Mme DURAND

SAINT-THIBERY : M. HUC

MONTAGNAC : M. MALDONADO, Mme JEFFERIES

BESSAN : MM. ALBERTOS, MARIN, FOULGAT

VIAS : MM. SAUCEROTTE, BOLINCHES

NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ

CASTELNAU DE GUERS : M. DA SILVA

LEZIGNAN LA CEBE : Mme MORENO

POMEROLS : M. MOULINOT

SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. ROME

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 9

AGDE : M. FREY à M. ALBERTOS, M. BENTAJOU à M. SAUCEROTTE, M. GLOMOT à M. FOULGAT, Mme MARTINEZ à Mme SALGAS

FLORENSAC : M. DUBOIS à M. MAFFRE

MONTAGNAC : M. PASCAL à M. MALDONADO

MARSEILLAN : M. ROUVIER à M. ARAGON

CAUX : Mme DORADO à Mme DURAND

PINET : M. ESPARZA à M. MOULINOT

ABSENTS EXCUSÉS : 7

PEZENAS : MM. DUFFOUR, ROSSIGNOL, LOPEZ

CAZOULS D'HERAULT : M. GUIRAUDOU

USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD

VIAS : M. ESPANA

NIZAS : Mme BESSORA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ALBERTOS

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 29 mars 2017

1°) Examen et vote du budget primitif 2017

2°) Présentation des participations des communes au titre de l'année 2017

3°) Indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux

4°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 19 avril 2017, à 18h30, en mairie d'Agde (salle D'Embry).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. M. André ALBERTOS est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

A l'unanimité, le comité syndical approuve également le compte rendu de la réunion de la séance précédente, en date du 29 mars 2017.

A la demande de la sous-préfecture de Béziers, une question supplémentaire est ajoutée à l'ordre du jour concernant des modifications sur la mise à jour des statuts du Sivom.

1°) Examen et vote du budget primitif 2017

Madame la Présidente laisse la parole au Vice-Président chargé des Finances lequel présente, en détail, le projet de budget primitif 2017 du Sivom du Canton d'Agde. Il souligne qu'il prend en compte les éléments de la discussion ayant eu lieu dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires tenu en séance du 29 mars dernier.

Après des réponses sur plusieurs points budgétaires, le projet de budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité.

2°) Présentation des participations des communes au titre de l'année 2017

Madame la Présidente présente le détail des participations 2017 des communes aux différents services du Sivom du canton d'Agde.

Après des échanges et des précisions données aux membres présents, à l'unanimité, le comité syndical prend acte des différents tableaux.

3°) Indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux

Madame la Présidente demande au Responsable Administratif du Sivom de présenter ce point d'ordre administratif. Celui-ci rappelle aux membres de l'assemblée que les fonctions d' élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la collectivité. Son octroi nécessite une délibération.

Aussi, il est rappelé que par délibération du comité syndical en date du 13 mai 2014, il a été octroyé une indemnité à Madame la Présidente du Sivom et à Monsieur le Vice-Président chargé des Finances. Dans celle-ci, était énuméré l'indice brut 1015, correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Par sa note d'information du 15 mars 2017, le Ministre de l'Intérieur nous informe que pour les délibérations indemnitaires faisant référence à l'ancien indice brut terminal de l'échelle indiciaire ou à des montants en euros, une nouvelle délibération est nécessaire dans la mesure où l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique a été modifié par le décret 2017-85 du 26 janvier 2017.

Par conséquent, il est demandé au comité syndical de bien vouloir délibérer à nouveau en faisant référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il appartient au comité syndical de fixer librement les taux de rémunération des indemnités de fonction en respectant les seuils fixés par la loi. Il est rappelé donc les taux de rémunération qui ont été fixés dans la délibération du 13 mai 2014 sans qu'aucune modification n'y soit apportée :

- Présidente : 29,53 %
- Vice-Président : 9,00 %

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires. Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la modification de la délibération du 13 mai 2014 en remplaçant « indice brut 1015 » par « indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Adopté à l'unanimité.

Rajout d'une question : mise à jour des statuts du Sivom

Il est rappelé à l'assemblée la délibération de mise à jour des statuts du Sivom en date du 29 mars 2017. Les services préfectoraux (sous-préfecture de Béziers) demandent une modification de cette délibération de la manière suivante.

En effet, les services préfectoraux ont fait remarquer que l'arrêt des compétences « réalisation d'un collecteur d'assainissement » et « construction et gestion d'un restaurant scolaire du collège de Bessan » n'a jamais été acté par des arrêtés préfectoraux. Il est également souhaitable de ne plus exercer la compétence « action sociale – mise en place de téléalarme », compte tenu du retrait des communes depuis le 1^{er} janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

4°) Questions diverses

Après quelques échanges sur divers sujets, les communes de MONTAGNAC, CASTELNAU DE GUERS et BESSAN proposent de recevoir une séance du comité syndical du Sivom dans les mois à venir. La prochaine séance devrait se tenir en juin à MONTAGNAC avec l'adoption du rapport d'activités du Sivom.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués du Sivom présents. La séance est levée à 19h15.

**Le Secrétaire de Séance,
André ALBERTOS**

